

UNITÉ 1 : SÉCURITÉ DE CHANTIER

Mis à jour 05/2025

Public ciblé

- Élagueurs débutants et peu expérimentés.

Prérequis

- Avoir suivi le Positionnement du PGTS
- Être munis de ses propres EPI en état et conformes à la réglementation.
- Ne pas présenter de difficultés majeures de compréhension du français à l'oral comme à l'écrit.

Modalités d'inscription

- Préinscription en ligne :
 - Télécharger la fiche "candidature / positionnement" via le site internet
► www.campusverdazur.fr

Modalités de sélection

- Avoir les pré-requis demandés et avoir effectué les modalités d'inscription.

Formateur(s)

- M.Joël ALEXANDRE
Formateur expérimenté et habilité

Validation des acquis

- Évaluation pratique faisant l'objet d'une délivrance d'attestation de compétence, preuve éligible comme activité significative pour un dossier VAE

Financement

- Financement par le particulier ou par l'entreprise
- Financement possible sous condition par VIVEA pour les gérants d'entreprise et par OCAPIAT pour les salariés

Votre statut

- Aucun changement au statut initial.

Durée

- 2 jours soit 14h

Dates

- Voir Calendrier de formation sur www.campusverdazur.fr.

Tarif

- 350 €.

En adéquation avec l'arrêté du 4 août 2005, le décret du 10 octobre 2008 et la circulaire 2007-5018 du 27 juin 2007 ce module a pour but de répondre à l'obligation de formation relative à la prévention des risques de chutes liés aux travaux réalisés dans les arbres au moyen de cordes.

L'OBJECTIF

Protéger les personnes extérieures ou les intervenants du chantier et prévoir l'accès des secours.

POURQUOI DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES?

- Acquisition, actualisation et maintien des compétences ;
- Adaptation au poste de travail ;
- Pédagogie active : interactivité et opérationnalité en salle et/ou sur le terrain, étude de cas, diaporama, échanges de pratiques, livret de formation et contenus pédagogiques papiers et/ou multimédias ;
- Individualisation dans la conception et l'élaboration des contenus pour les demandes en intra ;
- Accompagnement personnalisé pour les personnes en situation du handicap.
- Aide au maintien dans l'emploi des salariés ;
- Acquisition de nouveaux marchés pour les chefs d'entreprises.
- Permettre aux entreprises de rester compétitives.

Venez découvrir nos stages courts sur notre site internet

 www.campusverdazur.fr



LE CONTENU DE LA FORMATION

Réglementation d'un chantier d'élagage :

- Principes fondamentaux de la signalisation temporaire ;
- Règles élémentaires ;
- Modalités de mise en place ;
- Arrêtés de circulation et de stationnement.

Signalisation d'un chantier d'élagage :

- Moyens de signalisation ;
- Les différentes catégories de signalisation ;
- Dimensions réglementaires des principaux panneaux ;
- Vêtements de signalisation à haute visibilité ;
- Véhicules d'intervention et circulation alternée ;
- Installation de la signalisation temporaire et dépose des panneaux et signaux ;
- Maintenance de la signalisation des chantiers ;
- Systèmes d'implantation des panneaux.

Organisation d'un chantier d'élagage :

- Règles particulières aux chantiers en milieu urbain ;
- Organisation du chantier ;
- Reconnaissance d'un chantier ;
- Préparation d'un chantier ;
- Exemples de situations en voirie urbaine ;
- Exemples de situations enrase campagne.

LES MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Interactivité et opérationnalité : en extérieur, applications pratiques, travail individuel, échanges pratiques, livret de formation sur clé USB.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

À l'issue de la formation, une évaluation des acquis des stagiaires sera assurée par la complétude d'une grille d'évaluation.

La formation se clôture dans le cadre de notre démarche qualité par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire et par une évaluation à froid auprès de l'entreprise afin d'apprécier l'impact de la formation.

Une attestation de stage et des acquis sera établie et envoyée à l'issue de la formation.



Taux de satisfaction : 97%

Année 2023-2024

(Toutes formations "Travaux en hauteur" confondues)

Contactez nous !

CAMPUS VERT D'AZUR

Service Stages Courts

88, Chemin des Maures - 06600 ANTIBES

Tél : 04 92 91 02 33

E-mail : cfppa.antibes@educagri.fr

Site web : www.campusvertdazur.fr

